

Discours prononcé au nom du « collectif 17 octobre 1961 Isère »

17/10/2024

Bonjour,

Je vous remercie pour votre présence nombreuse en ce 63ème anniversaire du massacre commis le 17 octobre 1961 à Paris. La mobilisation régulière et importante autour de cette date nous permet de regarder en face l'Histoire de la colonisation et de ce qu'elle dit de notre présent, afin d'alimenter nos combats actuels pour une société sans racisme ni discriminations. Parler aujourd'hui des faits et de la responsabilité du pouvoir dans l'occultation du 17 octobre 1961 et plus largement des crimes coloniaux (comme le 8 mai 1945 à Sétif/Guelma/Kherrata), nous permet de ne pas oublier et d'éclairer aujourd'hui tous nos combats contre le racisme, pour la paix et l'autodétermination de tous les peuples.

Notre collectif s'intitule

« collectif 17 octobre 1961 Isère, Algérie, regarder le passé, agir au présent, pour construire un futur solidaire ». Le sous-titre a évidemment son importance. Pour rappel, le collectif est composé des organisations :

Algérie au coeur, Amal, Association Nationale des Pieds Noirs Progressistes et de leurs Amis (ANPNPA), Association de Solidarité des Algériens de l'Isère (ASALI), Comité de soutien aux réfugiés algériens (CSRA), Coup de Soleil Auvergne - Rhône-Alpes, La Libre Pensée, Mouvement de la Paix -Isère, Ras L'Front Isère

Je tiens au nom du « collectif 17 octobre 1961 Isère » à remercier les nombreuses élues et nombreux élus ici présents.

Depuis plus de trente ans, le souvenir du 17 octobre 1961 est honoré chaque année à Grenoble par des rassemblements. Il y eut un premier rassemblement dès le 18 octobre 1961, auquel notre ami Jo Briant participait, avec déjà des jets de fleurs dans l'Isère pour rendre hommage aux victimes.

Depuis 2016, nous tenons cet hommage à côté de la plaque commémorative posée par la ville de Grenoble, geste d'engagement et de solidarité que trop peu de villes ont fait. Cette question des plaques n'est pas anecdotique. Il est important que les murs des rues et des places portent d'autres traces que celles de Généraux qui « s'illustrèrent » de façon sanglante lors de la colonisation.

Ce rassemblement est désormais coorganisé par le collectif 17 octobre 1961 Isère et la Ville de Grenoble, ce qui marque un pas supplémentaire important dans l'engagement de la Ville de Grenoble, que je tiens ici à remercier.

Après l'hommage et la minute de silence, nous partirons en cortège. Nous ferons une halte sur le parvis de la Cathédrale pour écouter des lectures de poèmes d'Assia Djebar et de XX.

Nous partirons ensuite en manifestation pour :

- ✓ exiger de l'État français qu'il reconnaisse officiellement sa responsabilité dans les massacres liés à la colonisation.
- ✓ exiger la reconnaissance des massacres du 17 octobre comme crime d'État;
- ✓ réclamer l'ouverture des archives de la Guerre d'Algérie et de la colonisation aux chercheurs français et étrangers, sans restrictions;
- ✓ refuser les discours racistes, xénophobes, et colonialistes.

Nous irons jusqu'à la passerelle Saint Laurent, où nous jetterons des fleurs dans l'Isère, en mémoire des victimes de la répression du 17 octobre 1961 à Paris.

Permettez-moi de lister l'ensemble des organisations signataires de l'appel, car c'est leur soutien et la mobilisation des militants qui fait de cet hommage un rendez-vous important, qui permet d'avancer sur le chemin de la reconnaissance au plus haut niveau de cette répression terrible en plein Paris qui eut lieu le 17 octobre 1961 :

Association Tisser Les Liens d'Amitiés Solidaires (ATLLAS), Collectif des Algériens de Grenoble, Interstices (association d'amitié franco marocaine), Maroc Solidarités Citoyennes, Fraternité Franco-Tunisienne de Grenoble Alpes Métropole, association France Palestine Solidarité (AFPS), association iséroise des amis.es des Kurdes (AIAK), Nil Isère, ACIP-ASADO, ATTAC 38, collectif contre la traite négrière et l'esclavage (CNTE), Cercle laïque de l'agglomération grenobloise (CLAG), LDH Grenoble Métropole , LDH Iran ,Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL), Réseau de Lutte contre le Fascisme (RLF) Grenoble, réseau universités sans frontières (RUSF) 38, Survie Isère, Tsedek ! Grenoble, UJFP 38 (Union juive française pour la paix), UD CGT 38, syndicat CGT des travailleurs sans-papiers Isère, FSU Isère, Lutte de classes éducation, Solidaires 38, Union Etudiante (UEG) Grenoble, ADES, Action Antifasciste (AFA) Grenoble , Fédération de l'Isère du Parti Communiste, Fédération de l'Isère du Parti Socialiste, Ensemble ! Isère, Génération.s, GO Citoyenneté, La France Insoumise, Lutte Ouvrière, NPA-L'ANTICAPITALISTE, Parti communiste des ouvriers de France (PCOF), POI 38, Réseau Citoyen de Grenoble, UCL (Union Communiste Libertaire) 38,

Ce soutien est extrêmement important, car c'est bien l'action militante et votre présence qui permet de lutter pour la reconnaissance officielle par l'État de son rôle dans cette tragédie. Nous pouvons mesurer le chemin considérable qui a été parcouru depuis le début des années 90.

63 ans après les faits, il reste toujours important d'être mobilisés et d'agir. En effet, cette année 2024 est particulière dans notre combat pour la reconnaissance de ce crime d'État, puisqu'un vote a eu lieu à l'assemblée nationale reconnaissant le crime commis en plein Paris le 17 octobre 1961 et demandant « *l'inscription d'une journée de commémoration du massacre du 17 octobre 1961 à l'agenda des journées officielles et cérémonies nationales* ».

Cette étape importante démontre que le travail des citoyens·nes, des collectifs et des Historiens fait bouger les lignes.

Sortir le massacre du 17 octobre 1961 de l'oubli est un progrès mais reconnaître qu'il s'agit d'un crime d'État reste une exigence importante. En effet, l'occultation des crimes commis pendant la colonisation permet aujourd'hui à l'extrême-droite et à une partie de la droite de tenir des discours justifiant le colonialisme, alimentant ainsi les discriminations raciales.

Je tiens ici aussi à rappeler le geste au combien symbolique mais important de la délégation algérienne lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris cet été, qui a jeté des roses dans la seine aux cris de "Tahia Djazaïr" au niveau du pont Saint Michel, lieu symbolique de ces massacres où ont lieu chaque année les commémorations.

Petit rappel des faits :

En mars 1958, Maurice Papon est nommé préfet de Police de Paris, alors qu'il est impliqué dans la déportation de 1690 juifs de la région bordelaise (dont 200 enfants) entre 1942 et 1944 (il sera condamné en 1998 à dix ans de réclusion pour « complicité de crimes contre l'humanité »).

Il a également été Préfet régional de Constantine (Algérie) de 1956 à 1958 où il était partisan d'une collaboration très étroite entre les militaires et les civils pour mener une guerre totale contre l'ALN (armée de libération nationale). Il contribua fortement au développement des camps de regroupement : entre les mois de septembre 1956 et d'octobre 1958, le nombre de Algériens regroupés passa de 117 000 à 360 000, provoquant précarité et misère parmi les familles rurales. « *La présence de Maurice Papon ne constitue pas un obstacle, c'est le moins qu'on puisse dire, à cette forme de répression* », écrit l'historien Pierre Vidal-Naquet dans « *la Torture dans la République* » (écrit au lendemain de la guerre d'Algérie et publié aux éditions de minuit). La tristement célèbre «ferme Ameziane», remplira son rôle de façon redoutable, tous les suspects arrêtés de l'Est algérien pouvaient y être conduits pour être interrogés et torturés.

Ainsi, lorsque Maurice Papon est nommé Préfet de Police à Paris, tout cela est évidemment connu par le pouvoir de l'époque. On peut légitimement supposer que c'est même au titre de ce « savoir-faire » si particulier qu'il a été choisi.

La manifestation du 17 octobre 1961 est une manifestation pacifiste où les travailleurs et travailleuses algériens et algériennes sont venus en famille exprimé leur refus du couvre-feu décrété par Maurice Papon en accord avec le ministère de l'intérieur de l'époque à l'encontre des «Français musulmans d'Algérie», terme utilisé à l'époque pour désigner les Algériens travaillant en France métropolitaine. Ces manifestantes et ces manifestants étaient de toutes générations, jeunes et moins jeunes, essentiellement des travailleurs de la région parisienne, venus endimanchés avec leurs familles, issus des quartiers populaires et des bidonvilles, notamment celui de Nanterre. Les consignes de la fédération de France du FLN étaient très claires : pas d'armes, même pas un canif. Ce couvre-feu raciste leur interdit de

circuler dans les rues de Paris et de la banlieue entre 20h30 et 5h30 du matin. Cela se passe dans le cadre de la loi sur l'état d'urgence qui permet aux préfets «d'interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et aux heures fixés par arrêté».

Il est important de rappeler à propos de l'état d'urgence, au vu de son utilisation régulière ces dernières années, qu'il s'agit d'une loi coloniale votée en 1955 comme outil de répression. Déclaré sur le sol de la métropole lors de la tentative de putsch en avril 1961, l'état d'urgence resta en vigueur jusqu'en mai 1963 – un an après les accords de cessez-le-feu d'Evian du 19 mars 1962 et la déclaration de l'indépendance de l'Algérie le 5 juillet 1962. C'est la même loi sur l'État d'urgence qui sera déclaré par le gouvernement de Dominique de Villepin durant la révolte des banlieues en 2005, et qui a été utilisé en mai dernier en Kanaky pour réprimer le mouvement indépendantiste.

Ainsi, le soir du 17 octobre 1961, des dizaines de milliers de manifestantes et manifestants pacifique ont subi une répression sans précédent.

Un massacre colonial en plein Paris

La répression fut d'une grande violence : plus de 12 000 personnes (17 000 au moins selon Olivier La cour Grandmaison) furent raflées et conduites dans des cars de police ou des bus de la RATP réquisitionnés à cet effet, plusieurs centaines de personnes (100 ? 200 ? 300? plus encore ? On ne saura sans doute jamais) furent tuées par balles et jetées dans la Seine, d'autres furent massacrées dans l'enceinte même de la Préfecture de Police ou du Palais des Sport, d'autres enfin furent internés à Vincennes à l'endroit même ou aujourd'hui se trouve un centre de rétention administratif . Ceci en plein Paris ! Ces massacres furent les plus important depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Pierre Vidal-Naquet et Madeleine Rébérioux publieront un numéro spécial très documenté sur ces massacres les qualifiant de crime d'État .

Maurice Papon n'est pas le seul à porter la responsabilité de ce massacre, le sommet de l'État est aussi en cause. Le Ministre de l'intérieur, Roger Frey, et le premier ministre, Michel Debré étaient forcément informés. Quant au Général de Gaulle, alors Président de la République, des notes publiées par Mediapart en juin 2022 montrent qu'il était parfaitement au courant du crime commis. Une note d'un haut fonctionnaire à l'intention du Général de Gaulle indique ainsi :

« Il y aurait 54 morts. Les uns auraient été noyés, les autres étranglés, d'autres encore abattus par balles. Les instructions judiciaires ont été ouvertes. Il est malheureusement probable que ces enquêtes pourront aboutir à mettre en cause certains fonctionnaires de police »

« Noyés », « étranglés », « abattus par balles », cette note terrible fait étrangement penser à cette autre expression terrible créée pour montrer ce qui se passa ce jour-là : « noyés par balles ». Nous savons que, contrairement aux craintes exprimées dans cette note, aucun coupable ne sera puni, l'Élysée ne s'exprimera jamais sur le sujet et le ministre de l'intérieur sera maintenu dans ses fonctions. Maurice Papon sera félicité (lorsqu'en 1967 Maurice

Papon quitte la Préfecture de police de Paris, le général de Gaulle dira à son successeur : « *Vous avez là un poste très important et exposé. Il y faut beaucoup de sang-froid et d'autorité. Vous succédez à un homme qui l'a occupé de façon considérable* », et il fera une belle carrière jusqu'à sa condamnation pour complicité de crime contre l'Humanité en 1998. La réalité, c'est qu'il s'agit d'un crime d'État, et c'est au nom de la raison d'État que le silence fut organisé sur cette tragédie. C'est la responsabilité de l'État qu'il s'agit de reconnaître pour en tirer toutes les conséquences.

Il est important d'affirmer la vérité, aussi terrible soit-elle. Le passé imprègne le présent. La capacité à regarder ensemble le passé contribue à notre capacité à construire l'avenir, dans la diversité de nos parcours de vie et dans le respect mutuel. Comme l'a écrit l'historien Patrick Boucheron dans son texte « *écrire l'histoire des futurs du passé* », il s'agit de "*rappeler le passé, non pour le réciter ou s'adonner sagement à son devoir de mémoire, mais bien pour le ressaisir, et y réactiver une puissance de convocation qui fait venir le passé dans le présent*".

Rendre hommage aux manifestantes et manifestants du 17 octobre 1961, c'est se souvenir qu'ils ont été massacrés parce qu'ils manifestaient pour protester contre un couvre-feu raciste.

C'est refuser la violence d'État utilisée pour réprimer les manifestations, des gilets jaunes à Sainte Soline, c'est refuser la banalisation des violences policières vis à vis de la jeunesse et des populations des quartiers populaires, dont une tragique illustration est la mort du jeune Nahel à Nanterre le 27 juin 2023. Cette mort n'est malheureusement pas un fait isolé, elle fait suite à d'autres morts qui n'auraient pas dû survenir : Alhoussein, Jean-Paul, Boubacar, Rayana, Souheil, ... C'est refuser aussi l'instrumentalisation des faits divers liés à des crimes commis par des étrangers sur notre sol (l'affaire philippine) en vue de justifier la criminalisation des migrants et leur renvoi.

Il est nécessaire de revoir en profondeur le fonctionnement de la police nationale, résultat des choix politiques sécuritaires faits au plus haut niveau de l'État. L'ONU a critiqué à plusieurs reprises les politiques sécuritaires en France. Cela s'inscrit dans une histoire marquée par les discriminations et les préjugés, c'est pour une large part le résultat d'un racisme qui traverse l'ensemble de la société, faute d'avoir tiré les leçons de notre Histoire récente.

Rendre hommage aux manifestantes et manifestants du 17 octobre 1961, c'est lutter contre les discours xénophobes et colonialistes.

Le nouveau gouvernement, tout particulièrement M. Retailleau, s'est illustré ces dernières semaines par des propos prenant pour cible les migrants ou l'Algérie, montrant une inquiétante proximité avec les thèses de l'extrême-droite. Nous pouvons dire avec certitude que ce gouvernement ne nous représente pas.

Il est temps que le sommet de l'État cesse sa complaisance vis à vis des discours nostalgiques de la colonisation. C'est l'occultation des crimes coloniaux, leur méconnaissance qui permet à l'extrême-droite et à une partie de la droite de tenir des discours célébrant cette colonisation comme par exemple le discours d'inauguration de la statue du général Bigeard à Toul ou bien de la place Pierre Sergent (co-fondateur de l'OAS) à Perpignan. (Cette occultation est à l'origine du refus de toute démarche de reconnaissance des crimes commis pendant cette période).

Comme souvent, le combat démocratique anticolonial est mené par des associations et des collectifs de citoyens, et il a permis qu'à Perpignan pendant 5 jours en février 2023, cette plaque de la honte soit remplacée par une autre plaque portant l'inscription

"Maurice Audin, mathématicien, militant de l'indépendance algérienne, torturé et assassiné en 1957"

A cette occasion, j'aimerais rendre hommage à Alban Liechti et Jacques Inrep, décédés cette année, qui ont décidé de prendre des risques et désobéir pour dénoncer et lutter contre l'agression coloniale, en ne prenant pas les armes comme Alban Liechti car il considérait je le cite " je ne peux prendre les armes contre le peuple algérien en lutte pour son indépendance" , soit en rendant publics des documents montrant la réalité des interrogatoires des prisonniers algériens, avec la torture et les corvées de bois, documents qui seront publiés par Vidal Naquet dans son livre "La raison d'État".

C'est une grande perte.

Rendre hommage aux manifestantes et manifestants du 17 octobre 1961, c'est aussi parler de leur combat pour l'indépendance de l'Algérie.

Le 8 mai 1945, jour de la chute du nazisme, conscients qu'un nouveau monde allait se construire, les Algériens manifestèrent à Sétif, Guelma et Kherrata, par milliers pour réclamer l'égalité des droits et le droit à l'indépendance. La répression causa des dizaines de milliers de morts, et est considérée par beaucoup comme le véritable point de départ de la guerre d'Algérie.

En France, le 14 juillet 1953, jour où on célèbre la République et la devise « Liberté Egalité Fraternité », 6 000 à 8 000 Algériens manifestent à l'appel du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (le MTLD) . Alors que le cortège se déroule pacifiquement, à l'arrivée place de la Nation, la Police fera feu des dizaines de fois, faisant 7 morts. Avec le début de la guerre d'indépendance le 1er novembre 1954, la répression contre les Algériens en France ne fera que s'amplifier, jusqu'au drame du 17 octobre 1961.

Le refus d'entendre l'aspiration légitime du peuple algérien à maîtriser son destin a conduit à une guerre cruelle, avec des centaines de milliers de morts, et bien plus de familles endeuillées. En effet, L'absence de réaction importante suite aux massacres du 17 octobre 1961 sont liés à la réussite momentanée du projet colonial qui consiste à déshumaniser les

algériens et algériennes et à considérer le peuple algérien comme un peuple immature incapable de s'auto-déterminer.

Cette leçon vaut pour le temps présent et n'est pas sans nous rappeler la situation en Palestine aujourd'hui. Partout dans le monde, la politique du recours à la force contre les peuples aboutit à des destructions et des massacres, et fait croître le danger d'un conflit majeur.

Dans ces temps de conflits qui menacent la Paix dans le Monde, il est tout aussi important de dire à la fois notre attachement au respect du droit international et à la protection des populations et de rappeler cet enseignement de l'Histoire : il n'y a pas de paix durable sans le respect de la volonté des peuples.

Enfin, Il nous faut rappeler ici que la France d'aujourd'hui en refusant de reconnaître ces crimes coloniaux, fait figure d'exception. En effet, plusieurs pays occidentaux non seulement reconnus leurs crimes coloniaux mais on procéder à des réparations tel que le Canada (23 Milliards de dollars reversés aux autochtones), mais aussi le royaume uni (stèle au Kenya), les états unis voir l'Allemagne (réparation financière suite aux massacres de 80000 personnes en Namibie en 1904).

Cette reconnaissance est la seule façon de rendre justice aux victimes et de ne pas répéter les erreurs du passé. Je me dois ici de constater que malheureusement, l'état français par l'absence de reconnaissance, répète aujourd'hui les même erreurs en Kanaky en refusant a ce peuple de s'autodéterminer et en emprisonnant des militants kanaks en Métropole à des milliers de kilomètres de chez eux, en contradiction avec le droit international.

Aussi, je veux rappeler ici notre attachement à la protection des populations, au respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et du droit international, à la fin des régimes coloniaux partout dans le monde.

Le samedi 30 novembre prochain de 14h30 à 17h00, dans le cadre du festival des solidarités, il est organisé une rencontre-débat avec **Ziad Majed**, *politiste et universitaire franco-libanais, contributeur à Mediapart et à Orient XXI*.

La rencontre est intitulée « **Le droit international peut-il être une « boussole pour la paix » ?** »

Elle est organisée par le « *collectif 17 octobre 1961 Isère* » organise avec l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), l'Association iséroise des amis.es des Kurdes (AIAK), la Ligue des droits de l'Homme (LDH), la Ligue de défense des droits de l'Homme en Iran (LDDHI), Nil 38 (Egypte), l'Union juive française pour la paix (UJFP).

La conférence aura lieu dans la grande salle de la Maison des Associations, le samedi 30 novembre de 14h30 à 17h00.

J'espère que vous pourrez vous libérer pour assister à cette initiative.

Solidarité avec les combats démocratiques du peuple algérien

La manifestation du 17 octobre 1961, c'est aussi une manifestation pour l'indépendance de l'Algérie., pour une Algérie démocratique, respectant les libertés fondamentales. La proclamation du 1er novembre 1954 donnait comme but à l'indépendance « le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de race ni de confession ».

Rendre hommage aux manifestantes et manifestants du 17 octobre 1961, c'est aussi être solidaire des combats démocratiques du peuple algérien.

En Algérie, après les militants du Hirak, après la dissolution de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme en janvier 2023, la repression bat son plein, plusieurs journalistes ont été emprisonnés tel que Mustapha Bendjama le 29 août 2023 mais aussi le militant politique Yacine Mekireche, membre du parti politique suspendu Mouvement démocratique et social (MDS), en lien avec ses publications sur Facebook. Amira Bouraoui, qui a dû fuir par la Tunisie ...mais aussi 60 militant·e·s politiques, pour la plupart membres du parti politique Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), ont été arrêtés le 20 août alors qu'ils tentaient de commémorer le premier congrès du Front de libération nationale (FLN) d'août 1956 (le Congrès de la Soummam). À deux reprises, le 29 février et le 9 mars 2024, les autorités ont également empêché l'ONG algérienne SOS Disparus d'organiser deux événements distincts relatifs aux droits humains dans les locaux de l'organisation. Les récentes arrestations et restrictions du droit à la liberté de circuler librement auxquelles ont été soumis les journalistes Merzoug Touati, Mustapha Bendjama et Farid Alilat illustrent le manque d'espace pour l'activité des médias indépendants, et parallèlement, les utilisateurs·trices des médias sociaux et les militant·e·s de la société civile comme Rabeh Kadri continuent d'être poursuivis simplement en raison de leur activité en ligne.

Nous demandons la libération immédiate et sans condition des prisonniers d'opinion en Algérie.

En effet, à l'approche du 70ème anniversaire du déclenchement de la guerre d'indépendance de l'Algérie, je ne peux que me rappeler et vous rappeler le contenu de la *la proclamation du 1er novembre 1954 qui donnait comme but à l'indépendance « le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de race ni de confession ».*

Aussi, rendre hommage aux militantes et militants démocratiques, progressistes, féministes algériens et algériennes et leur exprimer notre solidarité est un devoir.